

Distr.
GENERALES/3213
12 mai 1954
FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE EN DATE DU 12 MAI 1954 ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE
SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT D'ISRAEL AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur d'appeler l'attention du Conseil de sécurité sur un acte d'inhumanité révoltant que les troupes jordaniennes ont commis le 9 mai 1954 sur la personne de deux agents de la police israélienne; ces agents, après avoir reçu des coups de fusil et avoir été traînés en Jordanie, ont été assassinés de sang-froid par des éléments de l'armée jordanienne qui avaient pénétré en territoire israélien.

Le 9 mai 1954, à onze heures, une patrouille frontalière israélienne, composée de quatorze agents, a été attaquée par des éléments de l'armée jordanienne à Khirbet Illin, alors qu'elle était en mission en territoire israélien, à bonne distance de la frontière.

Un lieutenant de police et un agent ont été grièvement blessés au cours de cette attaque.

Devant la supériorité numérique des assaillants, la patrouille s'est repliée sur l'ordre de l'officier qui la commandait et elle a dû laisser sur place les deux blessés. Après le départ de la patrouille, les Jordaniens ont traîné les deux blessés de l'autre côté de la frontière jusqu'à un point situé à 80 mètres de la frontière, en territoire jordanien.

A 9 heures 30, une unité israélienne, arrivant sur les lieux, a constaté que les troupes jordaniennes avaient pénétré encore plus profondément en territoire israélien et avaient occupé deux collines. L'unité israélienne est parvenue à refouler les Jordaniens jusqu'à la ligne de démarcation.

Au cours du combat, un soldat israélien a été tué et deux autres ont été blessés. Le tir a duré jusqu'à 18 heures 30; les Jordaniens ont mis en oeuvre des mortiers de 75 mm. Des observateurs des Nations Unies ont observé le combat du côté jordanien.

Comme la nuit tombait, les autorités israéliennes ont décidé de recevoir les corps de l'officier et de l'agent de la police le lendemain matin. Les corps ont été remis à Israël le 10 mai 1954, à la porte Mandelbaum, à Jérusalem.

Voici le résumé du rapport que les docteurs Moshe Gil Goldberg et Albert Behar, de l'Ecole de médecine Eedassah de l'Université hébraïque ont rédigé après l'autopsie de l'officier et de l'agent de la patrouille de police tués le 9 mai 1954.

1. Officier de police : Blessures par coups de fusil surtout sur le corps; une balle, entrée par l'oeil gauche, est sortie derrière l'oreille gauche. Sur le corps des traces de brûlures causées par la poudre indiquent que les coups ont été tirés de très près. Autres blessures :
 - a) Instruments tranchants : trois blessures ont été infligées à l'aide d'un instrument tranchant sur la poitrine. Ces blessures ont été faites après la mort.
 - b) Instrument contondant : le crâne porte des fractures multiples causées par un instrument contondant. Le nez et la mâchoire étaient brisés.

Cause du décès :

Lacération du cerveau et multiples blessures par coups de feu.

2. Agent : Trois blessures par coups de feu sur la poitrine et l'abdomen.

Autres blessures :

- a) Dues à une explosion : vraisemblablement d'une grenade à main.
- b) Dues à un instrument tranchant : trois entailles très profondes sur la poitrine, dont l'une a tranché le coeur en deux. Entailles plus légères sur le visage et sur les jambes.
- c) Dues à un instrument contondant : fractures multiples du crâne dues à un instrument contondant.
- d) Dues au fait que le corps avait été traîné : la poitrine, l'abdomen et le dos portent des marques indiquant que l'agent avait été traîné sur un sol dur.

Cause du décès :

Coup de couteau au coeur.

Aucune indication de blessures reçues après la mort.

Il est d'autant plus urgent de faire connaître la vérité sur cet acte d'agression jordanien qui a causé des pertes à Israël que la Jordanie, dans ses déclarations aux autorités de l'Organisation des Nations Unies, a déformé les faits.

En conséquence, j'ai l'honneur de demander que la présente lettre soit communiquée aux membres du Conseil de sécurité et soit distribuée à tous les autres Membres de l'Organisation des Nations Unies.

(Signé) Abba Eban

Ambassadeur et représentant permanent
d'Israël auprès de l'Organisation des
Nations Unies

